

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT, Matthias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

4 pouvoirs :

- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Dominique GUILBOT
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Jean-Claude LAURANTIN a donné pouvoir à Jérôme GLORIAU
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

Excusés : Gérard CHABAUTY, Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Hélène MARSAULT, Frédéric PARTHENAY, Françoise RICHARD, Micheline REAU, Lucette ROCHER

Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 18 mai

COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE

Fermeture régie Cébron

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu la délibération n°D2018-035 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018 autorisant Monsieur le Président à modifier la régie de recettes pour le Cébron ;
- Vu l'acte de création de la régie n°A2018-026 en date du 09 mars 2018 ;
- Considérant la fin de gestion de l'activité du Cébron au profit d'un contrat simplifié entre la CCAVT et l'association La Bêta-Pi,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes du Cébron instituée auprès du service de la CCAVT est clôturée à compter du 1^{er} juin 2021.

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Monsieur le Président et le comptable public assignataire de la CCAVT sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

A Airvault, le 25 mai 2021

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210601-371-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-06-2021

Publication le : 01-06-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48